

Objet:

**Passeport TIC pour les élèves du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire et pour les formes 3 et 4 de l'enseignement spécial
Informations et mise en route du projet**

- Aux Directions des écoles secondaires ordinaires de la Communauté française ;
- Aux Directions des écoles secondaires spécialisées de la Communauté française ;
- Aux associations de Parents.
- A Monsieur le Ministre - Membre du Collège de la Commission communautaire française chargé de l'Enseignement ;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres
- Aux Pouvoirs de tutelle des Communes;
- Aux Pouvoirs Organismes des établissements d'enseignement secondaire subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Directions des écoles secondaires subventionnées ;
- Au Conseil de l'Enseignement des Provinces et des Communes;
- A la Fédération des écoles libres subventionnées indépendantes ; Au Conseil permanent de l'enseignement officiel neutre subventionné ;
- Au Secrétariat général de l'enseignement catholique ;

POUR INFORMATION :

- Aux Membres du service d'Inspection ;
- Aux Organisations syndicales;

Autorité	:	Ministre	Signataire	:	Pierre HAZETTE
-----------------	---	----------	-------------------	---	----------------

Nombre de pages : 3 **texte et annexe** :

Bruxelles, le 13 août 2003

Madame, Monsieur,

Comme convenu, cette circulaire a pour objet de vous informer de la conduite et de la mise en route du projet Passeport TIC pour les **144 écoles** partenaires de l'opération.

J'espère que l'acheminement des différents supports s'est effectué sans encombre. Pour d'éventuels problèmes, je vous invite à prendre contact au sein de mon Cabinet avec mon collaborateur Monsieur Stéphane ROCOUR au 02/213.17.00.

Le logiciel A2I et le classeur de documentation ne sont que des moyens parmi d'autres. Aucune obligation n'est liée à leur usage ; chaque équipe est libre d'adapter ses propres modes de formation.

Dès à présent et tout au long du projet le site enseignement.be relaye les informations à l'adresse : www.enseignement.be/pass.

On y trouve notamment :

- la présentation du projet ;
- la liste des écoles inscrites ;
- l'accès à la liste de discussion Passeport TIC ;
- la synthèse des interventions ;
- le soutien technique à l'utilisation du logiciel A2I ;
- ...

Bien en évidence à cette adresse, des pages spéciales vous informeront de l'actualité du projet.

Dans le cadre de l'informatisation administrative, il conviendrait que les 144 écoles puissent utiliser la communication électronique via la boîte administrative de la Communauté française.

Septante et une écoles disposent des renseignements nécessaires à l'exploitation de cette boîte et l'utilisent, les septante-trois autres écoles recevront très prochainement les modalités de configuration et d'utilisation.

Déjà, pour tous renseignements, la cellule cyberécoles de l'AGERS (02/213.59.15) se tient à votre disposition.

Par courrier, les 144 écoles recevront le mode d'emploi du logiciel A2I à l'usage des enseignants et de l'administrateur réseau l'informant :

- de la structure du logiciel ;
- du contenu du Cédérom et de son installation ;
- de la description des différents modules du logiciel ;
- de la sauvegarde des données élèves ;
- ...

Je tiens à attirer votre attention sur le fait que les exercices d'évaluation présents sur le logiciel A2I ne sont destinés qu'à une évaluation formative.

En ce qui concerne l'évaluation certificative, dès septembre, chaque équipe pédagogique recevra un modèle d'évaluation externe.

Cette évaluation, élaborée par l'inspection, sera semblable à celles qui seront proposées aux élèves au cours du projet. Ce modèle aura pour but de sensibiliser les enseignants aux types de compétences attendues.

En ce qui concerne les écoles de l'Enseignement spécialisé reprises dans ce projet, il convient de noter que chacune d'entre-elles aura la possibilité de suivre un rythme différencié dans la conduite de ce Passeport TIC.

Les évaluations externes pourront être proposées à d'autres moments. Puisqu'il s'agit d'une phase pilote, la durée pour l'acquisition des compétences pourra être étendue.

Le groupe de pilotage du projet portera une attention spécifique à l'Enseignement spécialisé.

Je vous remercie et vous souhaite une pleine réussite dans l'aboutissement de ce projet.

Pierre HAZETTE